Évaluation du Contrat local de santé du Pays vendômois

Comité de pilotage – 21 mars 2023

Camille Dugrand, politiste, chargée d'études

Sommaire

- Méthode d'évaluation
- La mise en place du contrat local de santé
- La réalisation du contrat local de santé
- Les résultats du contrat local de santé
- Les attentes et les perspectives pour le renouvellement

Méthode d'évaluation

- Définition des objectifs de l'évaluation
- Élaboration de l'évaluation
- Résultats et premières orientations

Perceptions des acteurs

Méthode d'évaluation

Le recueil des informations :

- Lecture des deux contrats locaux de santé
- Lecture de la documentation transmise à l'ORS
- 17 personnes interrogées par téléphone ou en visio (mi-novembre 2022 – fin janvier 2023) : croiser les regards des acteurs
- Enregistrement de tous les entretiens avec l'accord des personnes
- Transcription des entretiens dans un souci de fidélité aux propos des personnes interviewées (enregistrements et transcriptions non communiqués à un tiers et détruits après analyse)
- Analyse conjointe des interviews : regards croisés, points convergents et divergents

Rappel du cadre de ce CLS

- Un second CLS porté par une nouvelle animatrice et comportant de nouveaux signataires
- Un diagnostic réalisé en 2009 proposant des pistes d'action sur le territoire
- Un premier bilan de la démarche à l'issue du premier CLS
- En 2018, une étude portant sur la démographie médicale dans le Pays vendômois
- La signature du contrat le 1er janvier 2020

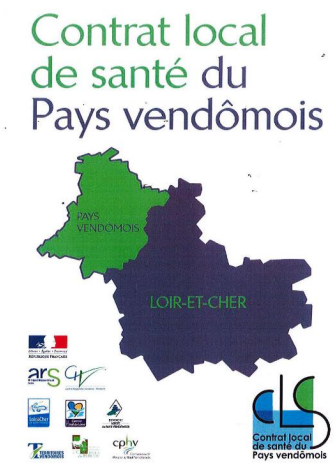

Les parties signataires :

L'État, l'ARS, la Région, le Conseil départemental, le Syndicat mixte du Pays vendômois, la Communauté de communes du Perche et Haut vendômois, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois, la Communauté de communes des Collines du Perche, le Centre hospitalier de Vendôme-Montoire

Objectif du contrat :

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Rappel du cadre de ce CLS

Gouvernance :

- Un comité de pilotage

- Un comité technique

- Des groupes de travail thématiques

Cinq axes déclinés en 19 fiches actions :

- Renforcer et soutenir le développement de l'organisation des soins sur le territoire
- Favoriser et développer des actions de prévention à l'échelle du territoire
- Impulser de nouvelles coopérations en santé mentale
- Promouvoir des conditions de vie favorables à la santé
- Contribuer au développement d'un cadre attractif sur le territoire

La mise en place du contrat local de santé

Les motivations initiales à mettre en place un contrat local de santé

- Des préoccupations quant à la démographie des professionnels de santé
- La volonté de faciliter l'accès au soin de proximité en favorisant l'accueil de nouveaux professionnels
- Une volonté de développer des actions de prévention à l'échelle collective

Les diverses attentes concernant le CLS

- Œuvrer au renforcement de l'attractivité du territoire et au développement de la démographie médicale
- Développer des actions de prévention dans l'ensemble du Pays vendômois
- Fédérer l'ensemble des acteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux afin de générer des actions pluri-partenariales
- Continuer à développer l'interconnaissance entre professionnels et accentuer leurs liens avec les élus afin de mieux faire connaître les actions en matière de santé et d'améliorer l'accès au soin des populations
- Favoriser le travail en complémentarité entre le CLS et d'autres dispositifs présents sur le territoire afin d'aboutir à une meilleure coordination autour des parcours et de co-construire des projets de santé
- Obtenir des financements pour développer des actions dans le territoire du Pays vendômois

La mise en place du contrat local de santé

Le portage du CLS par le Syndicat mixte du Pays vendômois

- Une cohérence et un périmètre territorial permettant de déployer des actions d'envergure
- Une présidence du Syndicat mixte du Pays vendômois investie sur les questions de santé
- Une animatrice bien identifiée et bien intégrée au sein des services du CIAS Territoires vendômois
- Une double inscription CLS-CIAS de l'animatrice lui permettant de disposer d'un solide réseau de partenaires

La mise en place du contrat local de santé

Le portage du CLS par le Syndicat mixte du Pays vendômois

- Un territoire étendu pouvant rendre difficile la mission de l'animatrice
- Une difficile implication des 100 communes dans la mise en œuvre du CLS
- La difficile définition d'une politique commune de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire
- Des confusions quant au portage du CLS par le Syndicat mixte du Pays vendômois
- Un portage parfois perçu comme essentiellement « politique » et peu opérationnel dans le montage comme dans la mise en œuvre de projets de santé

La réalisation du contrat local de santé

La gouvernance (1)

- Une gouvernance « classique » dans le cadre d'un CLS :
  - Un comité de pilotage pour la validation des actions et des orientations
  - Un comité technique apportant son expertise et ses propositions
  - Des groupes de travail plus restreints pour construire et mettre en œuvre les fiches-actions
- Des réunions régulièrement repoussées et/ou annulées du fait de diverses contraintes
- Des signataires bien investis lors des copil mais une mobilisation moindre concernant le volet prévention du contrat
- Atouts et fragilités du Cotech :
  - Une instance propice à la construction d'un réseau de partenaires
  - Une participation susceptible de s'essouffler face à des thématiques pouvant être jugées trop restrictives
- Des groupes de travail surtout consacrés aux enjeux de la démographie médicale et de la santé mentale

La réalisation du contrat local de santé

La gouvernance (2)

- Un problème d'identification des différentes instances par les acteurs
- Un mode de gouvernance trop chronophage ? La question du nombre et de la régularité des réunions : un subtil équilibre à tenir
- Des acteurs ne se sentant pas concernés par les enjeux abordés
- Une attention à ne pas créer des groupes pour le pilotage d'axes qui pourraient dédoubler des coordinations existantes

La réalisation du contrat local de santé

L'animation/coordination

- L'animatrice : un atout majeur de ce CLS
- Des compétences et des qualités relationnelles unanimement reconnues
- Une animatrice bien identifiée aux questions de santé : une personne-ressource dotée d'un solide réseau de partenaires
- Une animatrice susceptible d'impulser dynamique fédératrice à une plus large échelle
- Mais… quelques points de vigilance :
  - Une animatrice pas toujours identifiée au CLS
  - Un manque de communication quant aux réalisations concrètes du CLS
  - Peu de diffusion d'appels à projets et/ou d'opportunités de financement

La réalisation du contrat local de santé

Le pilotage des actions

- La définition d'axes d'actions jugés adaptés aux enjeux rencontrés sur le territoire
- Un programme d'action riche s'appuyant sur la conception de 19 fiches-actions précises et bien construites
- Un CLS qui permet de mettre autour de la table de nombreux acteurs n'ayant jamais eu l'opportunité de collaborer
- Le CLS : une source d'information susceptible de renforcer l'efficacité des actions sur le territoire
- Un appui renforcé du CLS dans la construction de quelques actions pluri-partenariales

La réalisation du contrat local de santé

Le pilotage des actions

- Un contexte pandémique ayant entravé la réalisation de certaines actions
- Des actions interrompues du fait de la disparition de dispositifs engendrée par des choix de politiques publiques
- Des formes de redondances avec des actions déjà portées par d'autres
- Un désengagement des porteurs et/ou du CLS lui-même vis-à-vis d'actions jugées non prioritaires
- Des actions souvent déployées en dehors du CLS, sans élaboration conjointe
- Des acteurs ne comprenant pas toujours la plus-value du CLS
- Une communication perfectible :
  - Des échanges bilatéraux et occasionnels
  - Des élus, des professionnels et des partenaires peu au fait des actions concrètes portées par le CLS
  - Un CLS régulièrement confondu avec la ville de Vendôme ou avec le CIAS Territoires vendômois
  - Une nécessité pour les élus d'identifier les actions concrètes du CLS pour renforcer le portage par l'ensemble des communes

Les résultats du contrat local de santé

Les faits marquants, les réussites du CLS

- Des réalisations phares soulignées par les personnes interrogées :
  - Déploiement d'actions pluri-partenariales dans le domaine de la santé mentale (psycyclette, SISM, conférences)
  - Actions en faveur du renforcement de la démographie médicale (accueil de professionnels, informations auprès d'étudiants, partenariat avec l'Agence d'attractivité)
  - Déploiement des centres de vaccination dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

- Des réussites appuyées sur plusieurs aspects :
  - Des actions valorisant l'efficacité d'un travail en partenariat et en réseau
  - Une participation de représentants d'usagers à la construction des actions
  - Des actions qui se poursuivent et se pérennisent

Les résultats du contrat local de santé

Les actions menées au regard des objectifs fixés

- Une visibilité réduite quant aux actions concrètes déployées par le CLS
- Un renforcement des partenariats dans le cadre du CLS
- Le déploiement d'actions pluri-partenariales surtout dans le domaine de la démographie médicale et de la santé mentale
- Peu d'actions de prévention impulsées par le CLS dans un contexte où la priorité est tournée vers l'amélioration de la démographie médicale
- De nombreuses fiches-actions déployées en dehors du CLS : un dispositif parfois perçu comme un « catalogue d'actions »
- Des publics et/ou des thématiques initialement jugés prioritaires finalement peu investis par le CLS : handicap, vieillissement, jeunesse, publics précaires, problématiques environnementales…
- Des disparités territoriales dans la mise en œuvre du CLS

Les résultats du contrat local de santé

Le CLS parmi les autres acteurs / dispositifs de coordination en santé

- Des liens partenariaux à construire avec des acteurs-ressources absents du contrat, notamment la CAF ou l'Education nationale
- La question de la lisibilité et de la visibilité de l'action du CLS dans son environnement : un dispositif pouvant être perçu comme un acteur de plus pour remplir des missions déjà assurées par d'autres
- Une multitude de dispositifs pouvant rendre difficile l'identification des prérogatives et des champs d'action de chacun : CLS, CPTS, PAÏS, DAC, MSP…
- Une articulation avec la CPTS à consolider afin de renforcer la cohésion et d'impulser des partenariats à plus large échelle
- Un décloisonnement des secteurs médical et médico-social à poursuivre

Les résultats du contrat local de santé

Le CLS, une instance opérationnelle ?

- Le CLS est un dispositif pour engager de la concertation, favoriser l'interconnaissance et la complémentarité des acteurs, définir les priorités sur le territoire
- Dans le même temps, la lisibilité et la légitimité du dispositif passe par la construction et la réalisation d'actions concrètes
- Dans ce contexte, l'absence d'enveloppe financière spécifique pour l'élaboration d'actions constitue un frein au déploiement du CLS pour plusieurs raisons :
  - Il apparaît difficile de mobiliser des partenaires autour d'actions sans apporter de financements
  - La recherche de financements est susceptible de constituer une activité chronophage pour l'animatrice, avec des délais d'attente risquant de démobiliser les partenaires et de retarder d'autant la mise en œuvre des actions
  - Le CLS peut être perçu comme une instance de concertation sans finalité concrète
  - L'absence de financement est un frein pouvant affaiblir la motivation au fil du temps

Les attentes et les perspectives dans le cadre du renouvellement

Préconisations pour la mise en place d'un nouveau CLS

- Poursuivre la démarche d'explicitation des objectifs du CLS
- Communiquer sur les réalisations concrètes des précédents CLS
- Œuvrer à la définition d'une politique commune de promotion de la santé à l'échelle du Pays vendômois pour renforcer la cohésion et réduire les formes d'éparpillement d'actions
- Lever les confusions quant au portage politique du CLS
- Définir clairement les objectifs d'un CLS auprès des participants et des acteurs qui n'y sont pas encore investis afin d'encourager une participation la plus large possible

Les attentes et les perspectives dans le cadre du renouvellement

La gouvernance et la coordination des actions

- Redéfinir précisément le rôle des participants et des instances du CLS
- Clarifier le rôle de l'animatrice, du Pays et de l'ARS pour lever les confusions vis-à-vis des objectifs et des prérogatives du CLS
- Renforcer l'implication de l'ensemble des signataires dans la mise en œuvre du CLS (présence aux réunions, forces de proposition dans tous les volets du contrat, investissement dans les fiches-actions, communication auprès des équipes et des citoyens/usagers…)
- Elargir les thématiques abordées en cotech afin qu'un large réseau d'acteurs de la santé puisse se sentir concerné
- Communiquer davantage les informations issues des divers temps de rencontre (newsletter, comptes-rendus de réunions…)
- Favoriser l'élaboration collective d'actions afin d'initier de nouvelles dynamiques partenariales sur le territoire

Les attentes et les perspectives dans le cadre du renouvellement

Les priorités, les besoins identifiés

- Pour asseoir la légitimité du CLS, un besoin de clarification de ses missions au regard des autres dispositifs présents sur le territoire (notamment depuis l'ARS)
- Développer la communication auprès des élus et des professionnels
- Continuer la mise en réseau des acteurs et des partenaires
- Renforcer les liens partenariaux avec la CAF et l'Education nationale
- Poursuivre l'articulation CLS / CPTS
- Elaborer un programme d'actions consensuel pour garantir leur concrétisation
- Réfléchir au nombre de fiches-actions et à l'identification de pilotes investis en amont de leur réalisation
- Un besoin de financement pour ne pas engendrer de démobilisation et permettre une temporalité dynamique dans la réalisation des actions
- Dupliquer les actions concluantes à plus large échelle

Les attentes et les perspectives dans le cadre du renouvellement

Les thématiques à investir davantage dans le CLS 3

Outre les actions déjà enclenchées dans les domaines de la santé mentale et de la démographie médicale, plusieurs thèmes sont ressortis lors des entretiens :

- L'inclusion (personnes âgées, personnes en situation de handicap)
- La parentalité
- L'accès à la santé des populations rurales et précaires
- La santé des jeunes (sport et nutrition, santé sexuelle, santé mentale, prévention des conduites à risque…)
- Les enjeux du vieillissement, de la perte d'autonomie et du maintien à domicile
- La santé environnementale (eau, air, habitat, mobilité…)

À penser et à travailler depuis une approche transversale

Contrat local de santé du Pays vendômois

Observatoire Régional de la Santé

Adresse physique : 1 bis rue Porte Madeleine – 45000 Orléans
Adresse postale : 14 avenue de l'hôpital – CS 86709 – 45067 Orléans Cedex 2
Téléphone : 02 38 74 48 80
Mail : accueil@orscentre.org